

sources sous le terme de *more Teutonico*, étiquette peu aimable, car il existe suffisamment d'exemples de telles inhumations tant en France qu'en Angleterre. Cette sorte d'enterrement fut interdite par l'Eglise en 1299, car les entrailles étaient retirées du corps, ce dernier était salé afin de pouvoir être transporté, durant un trajet relativement long, jusqu'à la tombe choisie» (p. 91). Le 7 avril 1118 la dépouille de Baudouin arriva à Jérusalem pour y être ensevelie.

Ajoutons au dossier de ces inhumations particulières, étudié notamment par D. Schäfer (*Mittelalterlicher Brauch bei der Überführung von Leichen in Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1920, p. 478-498), le cas de l'évêque de Liège Henri II de Leez, mort en 1164 à Pavie, *cuius ossa, carne detracta, relata sunt Leodium*, selon le chroniqueur Gilles d'Orval (lib. III, c. 33, *M.G.H., S.S.*, t. XXV, p. 107 : référence fournie par J.-L. Kupper).

Philippe GEORGE.